L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

SUBSCRIPTION, No. 72, RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE-MATIN, 16 AVRIL.

VAPEURS
COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

DEUX LIGNES REGULIERES POUR LA FRANCE.

Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les personnes qui spéculeront intéressés sont priées de bien vouloir prendre note de ce qui suit:

Du Nord—
BRETAGNE, capt. Durel, samedi, 22 avril.
VILLE DE PARIS, capt. Surmont, samedi, 6 mai.
LAFAYETTE, capt. Richeux, samedi, 13 mai.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin)
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, 1re classe, 1 compartiment, $80.
Première cabine, 1re classe, 2 compartiments, $90.
Billets d'excursion à prix réduits.
Ces steamers ne prennent pas de passagers d'entrepont.
Les voyageurs américains qui vont voir la contrée européenne ou qui veulent se rendre directement de cette ligne, peuvent les suivre et se rendre à travers la France, la Suisse et l'Italie, en voyageant à bord de ces steamers.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Agent, 61, Broadway.

BREME.
Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale à Southampton et à La Havane.

Les steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD ont toujours régulièrement et ponctuellement leurs départs.

De Brême, De la N.-Orléans.
Steamer MANOVER, 4 mars ..... 8 avril
" KOLN, 1er avril ..... 8 mai
" FRANKFURT, 1er avril ..... 29 mai
" HANOVER, 15 mai ..... 27 juin

Touchant ou allant et en revenant à Southampton et à la Havane, à pour recevoir et débarquer des passagers et du fret.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou Southampton à La Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Premières cabines ..... $80 en or.
Secondes cabines ..... $60 en or.
Troisièmes cabines ..... $40 monnaie courante.
Pour fret ou passage, s'adresser à
H. HAUSS ou Brême.
Premières cabines ..... $80 en or.
Secondes cabines ..... $60 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Premières cabines ..... $60 monnaie courante.
Pour fret $30
Les steamers vont pour les secondes cabines, seulement pour aller de Brême ou Southampton ou de la Havane à la Nouvelle-Orléans sont aussi pour les passagers.
Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. D. RITE,
17 Tchoupitoulas.

Attakapas.

Pour les Attakapas et la Nouvelle-Orléans.
Le steamer CHEROKEE, capt. F. Gregory, de U. S. Grove, consignataire, partira pour les ports ci-dessus, le 17 courant, à 4 heures P. M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GEO. D. RITE,
17 Tchoupitoulas.

LOUIS LACOSTE ET LORIMER, STORE
(Ci-devant Grove.)

W. S. FIELD,
Ci-devant, Gérant.
Actuellement, Propriétaire.

JOHN JANUARY,
Enregistre ses clients chez Cohen et Cie., Commerce Nouvelle-Orléans.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers, Screw, Compagnie des Steamers Réunis.

CETTE LIGNE EST COMPOSEE
Des Grands Steamers:
CRESCENT CITY,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CONTEE,
ST. LOUIS.
Les conduits à Bord de ces Steamers sont:
A. V. Sauvinet, Jr., Capitaine.
Wm. Howell, Capitaine.
E. L. Chase, Commissaire.
Laissera du quai wharf, au pied de la rue Valentine, NAMEDI, 22 avril, à 4 heures A.M.
Passage ..... $25 00.
Cette ligne procède tout et donne des connexions directes pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED WOULFOR,
Rue Carondelet, No. 6.

Vicksburg.

Ce steamer, notre bon SAMEDI, 15 à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
T. L. Leathers, capt.
Laissera le quai wharf, au pied de la rue Canal, SAMEDI, 15 avril, à 5 heures P. M. précises. Pour le reste du voyage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, Commis de Route.

PAQUEBOT DE NATCHEZ.

Le steamer HAMPTON, en remplacement du WILD WAGONER,
Capitaine A. Cook,
Laissera le quai wharf WADE HAMPTON, capitaine A. Cook, le Samedi, à 5 heures P. M. précises, pour Natchez et tous les intermédiaires, les LUNDIS et les VENDREDIS, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO. D. RITE et
SINNOTT & ADAMS,
Agents.

Attakapas.

Pour les Attakapas et la Nouvelle-Orléans.
Le steamer CHEROKEE, capt. F. Gregory, de U. S. Grove, consignataire, partira pour les ports ci-dessus, le 17 courant, à 4 heures P. M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
GEO. D. RITE,
17 Tchoupitoulas.

LOUIS LACOSTE ET LORIMER, STORE
(Ci-devant Grove.)

W. S. FIELD,
Ci-devant, Gérant.
Actuellement, Propriétaire.

JOHN JANUARY,
Enregistre ses clients chez Cohen et Cie., Commerce Nouvelle-Orléans.

Pour Mobile, directement.

Ligne de Steamers, Screw, Compagnie des Steamers Réunis.

CETTE LIGNE EST COMPOSEE
Des Grands Steamers:
CRESCENT CITY..... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN..... Capt.
HENRY L. MYERS..... Capt. A. W. Simpson.
UNITED STATES..... Capt. Geo. H. Smith.
MISSISSIPPI..... Capt. W. P. Henry.
WESTERN METRO-
POLIS..... Capt. H. S. Quinn.
EMILY B. SOUDER, Capitaine.
Laissera du New-York, tous les samedis.
Le steamer
MISSISSIPPI,
W. P. Henry, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Jefferson
SAMEDI 22 avril, à 8 heures du matin.
Ces steamers ont d'excellentes chambres.
Chambres..... $30 00.
Entrepont..... 20 00.
On donne des billets de correspondance pour Livingston, Gainesville, Greensboro, Eutaw, Demopolis, Selma, Montgomery, Columbus, Opelika, Atlanta, Augusta, Macon, Savannah, Charleston, Wilmington, Portsmouth, Norfolk, Baltimore, Philadelphia, New York, Boston, Providence, Worcester, Albany, Troy, Utica, Syracuse, Rochester, Buffalo, Niagara Falls, Suspension Bridge, Detroit, Chicago, Milwaukee, St. Paul, Minneapolis, Omaha, Cheyenne, Ogden, Virginia City, Sacramento, San Francisco, Portland, Oregon, Victoria, Vancouver, Japan, China, Australia, Europe, etc.
Le steamer ..... partira et partira le lendemain à 8 A.M.
LOW & LUDWIGSON,
Rue de la Commerce, No. 60.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers, Screw, Compagnie des Steamers Réunis.

CETTE LIGNE EST COMPOSEE
Des Grands Steamers:
CRESCENT CITY,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CONTEE,
ST. LOUIS.
Les conduits à Bord de ces Steamers sont:
A. V. Sauvinet, Capitaine.
Wm. Howell, Capitaine.
E. L. Chase, Commissaire.
Laissera du quai wharf, au pied de la rue Valentine, SAMEDI, 22 avril, à 4 heures A.M.
Passage ..... $25 00.
Cette ligne procède tout et donne des connexions directes pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED WOULFOR,
Rue Carondelet, No. 6.

Vicksburg.

Ce steamer, notre bon SAMEDI, 15 à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
T. L. Leathers, capt.
Laissera le quai wharf, au pied de la rue Canal, SAMEDI, 15 avril, à 5 heures P. M. précises. Pour le reste du voyage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, Commis de Route.

PAQUEBOT DE NATCHEZ.

Le steamer HAMPTON, en remplacement du WILD WAGONER,
Capitaine A. Cook,
Laissera le quai wharf WADE HAMPTON, capitaine A. Cook, le Samedi, à 5 heures P. M. précises, pour Natchez et tous les intermédiaires, les LUNDIS et les VENDREDIS, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
GEO. D. RITE et
SINNOTT & ADAMS,
Agents.

TEXAS.

POUR GALVESTON & INDIANOLA.
Le steamer ..... en fer suivra et partira à basse pression, comprenant les lignes:
W. G. NEWES, J. C. HARRIS, AUSTIN,
ST. MARY, AGNES, HARLAN,
ALABAMA, MORGAN, CLINTON,
MATAGORDA, JOSEPHINE.
CITY OF NORFOLK,
WHITNEY et HUTCHINSON.
Le steamer
HARLAN,
Jno Lewis, commandant,
Partira du pied de la rue St. Joseph, SAMEDI, 15 avril, à 4 P. M.
Il va sans que reçu de fret après 4 1/2 à P. M.
Le fret pris à des prix spéciaux.
Pour fret ou passage, s'adresser à
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents.
14 mars ..... Cote Magasins et Natchez.

Steamers de la Malle des E.-U.—Ligne de Morgan.

SAMEDI, 22 avril à 4 A. M.
Pour BRAZOS SANTIAGO, VIA GALVESTON—Le steamer ..... en fer
J. C. HARRIS,
Capt. A. P.
Partira du pied de la rue St. Joseph, comme ci-dessus.
Si le steamer ne peut pas franchir la barre de Galveston, les marchandises seront livrées au quai, sans connaissements, à moins d'un prix d'allocs. Pour fret ou passage, s'adresser à
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Cote Magasins et Natchez.
Le fret pour (suivants de points au-dessus) n'a été commencement ne sera signé après le 22.
Pour assurer pour le matelot des [illegible] par les compagnies d'assurances dont [illegible] ans.

Pour Rockport et Corpus Christi,

Chemin de fer de Morgan par la Louisiane et la Texas.
Le Ligne de STEAMERS DE MORGAN, pour Rockport, Fulton, Corpus Christi et Corpus Christi, sur la rive du golfe de Morgan [illegible] Louisiane et le Texas et la ligne de chemin de fer.
MARDI, 18 AVRIL
Le steamer ..... en fer
ALABAMA,
Capitaine J. BENSON,
Partira d'Brashear City à l'arrivée du train de 7 1/2 h. du chemin de fer de la Louisiane et le Texas.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents,
Cote Magasins et Natchez.

Route de la Baie de Berwick,

à l'intérieur, par la voie du railway de Morgan entre la Louisiane et le Texas.
Le fret pour [illegible] PRENNENT LE PROMPT VOYAGE [illegible] CHAS. A. M., en [illegible] quitte le dépôt d'Algier à 8 A. M., pour arriver à Brashear City à midi. De là, fret pour prendre la ligne des steamers Morgan pour [illegible]
Les steamers
WHITNEY,
Capitaine [illegible] N. LEWIS,
MARDIS et SAMEDIS,
CITY OF NORFOLK,
Capitaine J. BROWN,
On peut se procurer des billets de passage et s'assurer des cabines, tous les jours excepté le dimanche, [illegible] M., au bureau des [illegible] pas, ou au débarcadère du ferry [illegible] de départ.
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents.
Cote Magasins et Natchez.

FOUR SABINE.

Via le Chemin de fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan, et de la ligne des steamers de Morgan.
Le steamer MATAGORDA,
Commandant Rathcamp,
partira de Brashear City les MERCREDIS, à l'arrivée du convoi de 5 h. P. M.
On reçoit le fret, tous les jours, au débarcadère de ferry de Morgan, au pied de la rue Ste. Anne.
Il ne sera pas reçu de fret après trois heures P. M. le mercredi.
Pour passage ou fret, s'adresser aux bureaux de
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents.
Cote des rues Magasins et Natchez.

MOBILE.

Pour Mobile.

Steamers de la Malle des Etats-Unis.
Ligne Morgan.
MARY, LOUISE,
FRANCES, LAURA.
SARAH.
CHANGEMENT DE PRIX.
Partira dans la Chambre, le comprenant: 10 les repas entre, passage d'Entrepont, $4.50.
Un des steamers ci-dessus partira tous les jours à 5 heures P. M. Arrivée au bout du chemin de fer Pontchartrain, dans 4 1/2 h. P. M.
Les connaissements accompagnés pour toute la route jusque dans la rivière Alabama et les localités intérieures de l'Alabama et de la Georgie.
A partir du 10 janvier 1871, il sera signé des connaissements pour [illegible] Orleans jusque's Chattanooga et les points intermédiaires par le chemin de fer [illegible] Charleston, Columbus, Willmerville, Chicago, Augusta, Atlanta, Nashville, Memphis, Louisville, Cross Plains, Pryor's Cave Springs, Knoxville et Dalton. Il sera [illegible] fret pour [illegible] Pour passage ou fret, s'adresser aux bureaux de
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Agents.
Cote des rues Magasins et Natchez.

Ville de bains—Ligne de steamers de Morgan.

Passage $5
Le steamer ..... remporte le chemin de fer, 30 milles pour tous les points intermédiaires, et [illegible] express exist. Le magnifique steamer en fer LA [illegible] part tous les MARDIS, pour un de restaurants [illegible] de fer, au Lac. Ce steamer [illegible] au chemin de fer Pontchartrain—comme suit:
Les MARDIS, convoi de midi.
Les JEUDIS, convoi de 8 heures du matin.
Les SAMEDIS, convoi de 8 heures du matin.
Pour Ocean Springs, s'arrêtant à la Baie St. Louis, Pascagoula, Biloxi, Mississippi City et Bilexi. Retour : partira d'Ocean Springs, à l'arrivée du train de midi les [illegible] MARDIS et les VENDREDIS, à Bilexi les MERCREDIS et les VENDREDIS, à Pascagoula les JEUDIS. Ces voyages servent régulière à moins de mauvais temps ou accidents imprévus. Le [illegible] pour toutes les points, sont de 30 pour cent au-dessous du tarif de Mobile, et [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser aux bureaux de la compagnie, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, Commis de Route,
Cote Magasins et Natchez.

Excursion du Dimanche.

Pour Slaughterville, Lansdowne et Madisonville.
Le beau steamer CREOLE fils marchera de la malle des Etats-Unis, capitaine A. MILLER, conduisant aux excursions susdites, le DIMANCHE PROCHAIN, 16 avril, à partira de l'entrepôt du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin et y sera de retour, le même jour, à temps pour le convoi de 7 heures.
Prix—Aller et retour ..... $1.
Pour plus de détails, s'adresser à
CHAS. A. WHITNEY & CO.,
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.
May—1m16

Arrangement d'hiver.

Ligne de Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la N. O.
Pont Manchac, Lewisburg, Madisonville et Covington.—Le steamer de marchour et à basse pression
CAMELIA,
Capitaine Miller,
Partira pour les ports ci-dessus indiqués les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée de convoi de 8 heures du matin; les MARDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi.
Retour: Il quittera le "Old Landing" les MARDIS et les VENDREDIS, à 8 heures du matin, et Madisonville les LUNDIS et les JEUDIS à 1 h. après-midi, touchant à tous les points, à l'aller et au retour, pour prendre et débarquer les passagers et le fret.
Le steamer CAMELIA, pour le moment, a l'Old Landing, au [illegible] Tchoupitoulas.
COHEN M. SORIA,
Agent.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104 ..... RUE DU CANAL 104

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1870, y compris les primes non expirées du rapport précédent:
Sur les risques d'incendie ..... $[illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... [illegible]
Total ..... $[illegible]
Moins—Primes sur risques non expirés ..... [illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1870. $[illegible]
Pertes payées:
Sur les risques d'incendie ..... $[illegible]
Sur les risques de mer ..... [illegible]
Sur les risques de rivières ..... [illegible]
Taxes ..... [illegible]
Remises et primes remboursées ..... [illegible]
Intérêts, loyers, dépenses ..... [illegible]
Balance ..... $[illegible]
L'actif de la Commerce est comme suit:
Propriétés de la Ville ..... $[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer ..... [illegible]
Billets garantis par hypothèques ..... [illegible]
Billets garantis par hypothèques ..... [illegible]
Billets à recevoir ..... [illegible]
Primes en voie de perception ..... [illegible]
Rente d'Etat ..... [illegible]
Actions de compagnies d'assurances ..... [illegible]
Actions de Valentin Dry Dock Co. ..... [illegible]
" de la Levee ..... [illegible]
" de la Mechanics Dry Dock & Ship Yard Co. ..... [illegible]
" de la Louisiana Life Insurance Co. ..... [illegible]
Banc hyp de la Orleans Navigation Co. ..... [illegible]
" " Louisiana ..... [illegible]
" " Association des Tailleurs ..... [illegible]
" " Association de la Vieille Garde ..... [illegible]
" " Odd Fellows ..... [illegible]
" " de la Manufacturers Gas Company ..... [illegible]
Argent sur billets hypothécaires ..... [illegible]
Billets de banque ..... [illegible]
Total de l'actif ..... $[illegible]
Les affaires de la Compagnie sont conduites par les directeurs suivants, qui ont droit de renouveler leurs pouvoirs pendant trois ans:
A. W. BOYD, Président.
CARL ROHRBEY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé par-devant moi, ce 2 janvier 1871.
S. MASTIN, notaire public.

A tous ceux à qui les présentes parviendront, SALUT:
Il est ordonné par la Législature de l'Etat de la Louisiane, que la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, soit et est par les présentes autorisée à ouvrir et tenir un bureau pour la transaction de ses affaires, dans la Nlle-Orléans, pendant le terme de CINQUANTE ANS, avec un capital de [illegible] piastres, divisé en [illegible] actions de [illegible] piastres chacune, payables comme il sera ordonné par les directeurs de ladite Compagnie, et ladite Compagnie est par les présentes autorisée à commencer les affaires de ladite Compagnie aussitôt que [illegible] piastres de son capital auront été souscrites et [illegible] piastres payées en argent comptant, et elle est par les présentes autorisée à exercer tous les pouvoirs et privilèges qui appartiennent aux compagnies d'assurances mutuelles, et à faire tous les actes nécessaires pour la bonne exécution des objets de sa création, et pour la conduite régulière de ses affaires, conformément aux lois de cet Etat.
Et il est par les présentes ordonné que ladite Compagnie ne commencera pas ses affaires avant que [illegible] piastres de son capital auront été souscrites et [illegible] piastres payées en argent comptant, et